

## Balises pour l'évaluation et l'encadrement des projets spéciaux dans l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les partenaires<sup>1</sup> de l'ELDEQ précisent, dans ce document, les balises qui encadrent la réalisation des projets spéciaux auprès de l'échantillon ELDEQ. L'objectif est d'assurer une saine gestion de l'échantillon et de mieux planifier l'ensemble des activités de l'étude.

### Définitions :

- Comité d'orientation et de suivi (COS) de l'ELDEQ : comité ayant la responsabilité de veiller notamment à la saine gestion de l'échantillon. Y siègent des représentants provenant des ministères, organismes et fondation, partenaires financiers du projet, ainsi que des représentants de la communauté universitaire. Le COS examine : le fardeau potentiel des projets spéciaux sur les répondants, la pertinence de tenir le projet spécial dans un devis longitudinal, la pertinence de la thématique ainsi que la prévalence des phénomènes étudiés.
- Comité directeur (CD) de l'ELDEQ : comité détenant la responsabilité de contribuer notamment à la gestion globale de l'ELDEQ et de toute autre étude longitudinale ou transversale qui lui est rattachée. Il est composé des représentants des partenaires financiers du projet. Le CD examine les risques globaux sur l'étude ainsi que la valeur ajoutée que les projets spéciaux peuvent apporter à l'étude. Après avoir reçu tous les avis requis, il autorise ultimement la réalisation des projets spéciaux.
- Phase 4 : dernière période de l'étude qui se déroule alors que les jeunes répondants ont entre 19 et 25 ans (2017 à 2023).
- Volet régulier : collecte de renseignements planifiée et réalisée par l'ISQ auprès de l'ensemble de l'échantillon principal et financée par les partenaires.
- Projet spécial : collecte de renseignements, généralement issue d'un projet de chercheur, auprès d'une partie ou de l'ensemble de l'échantillon, non prévue dans les volets réguliers financés par les partenaires.

### Contexte :

- La poursuite de la phase 4 est prévue jusqu'à 25 ans et prévoit actuellement 5 collectes :
  - E20 : collecte régulière qui a eu lieu en 2017, alors que les jeunes avaient 19 ans;
  - E22, E24 et E26 : 3 collectes régulières prévues en 2019, 2021 et 2023, lorsque les jeunes auront respectivement 21, 23 et 25 ans;
  - Projet spécial sur la santé mentale : réalisé en 2018 auprès des jeunes alors qu'ils avaient environ 20 ans.
- Le nombre de répondants ayant participé au volet E20 est suffisant pour poursuivre la phase 4, mais le fardeau doit rester raisonnable pour maintenir l'intérêt des participants. Une attrition trop élevée pourrait compromettre la réalisation des volets réguliers subséquents.
- À chaque année, plusieurs projets de recherche sont déposés auprès d'organismes subventionnaires par des chercheurs qui souhaitent recueillir de nouveaux renseignements sur les répondants, bien qu'une mince proportion de ces projets soit financée.
- Dans le passé, les projets spéciaux des chercheurs n'étaient pas connus par l'ISQ avant d'être financés. La mise en place des balises, en 2015, a permis de mieux connaître les projets et de mieux les planifier.
- Les imprévus quant aux échéanciers, aux ententes ou à l'organisation des projets spéciaux financés par un organisme subventionnaire entraînent une complexité de gestion.

---

1. Les partenaires financiers du premier volet de la phase 4 de l'ELDEQ sont les suivants : la Fondation Lucie et André Chagnon, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'Institut de la statistique du Québec.

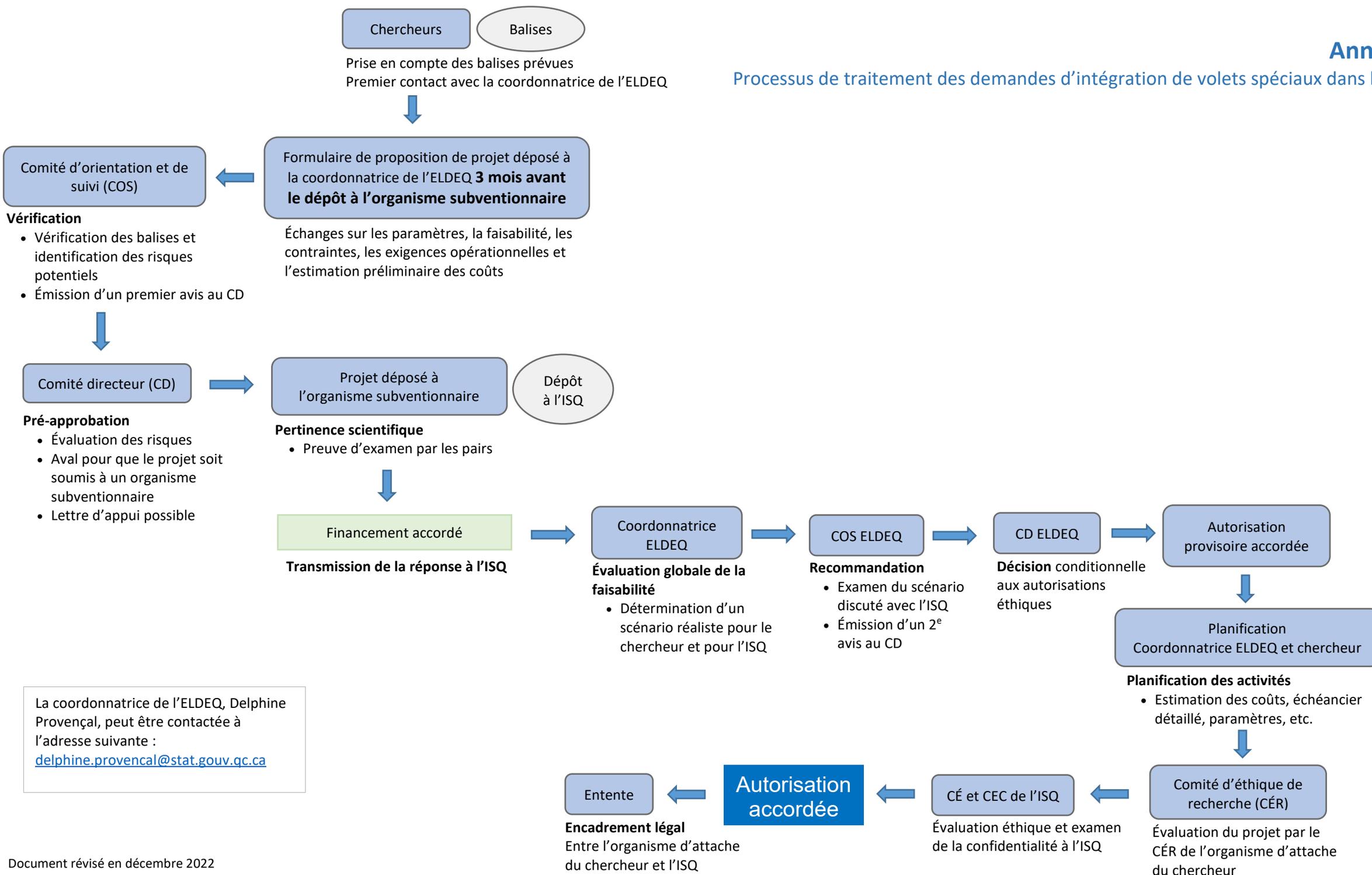
Par conséquent, le projet spécial devra respecter les conditions suivantes :

Balises - Le projet devra :	Justifications
<b>Avant la soumission du projet à un organisme subventionnaire</b>	
a. Être présenté à l'ISQ et au COS par le biais du formulaire du chercheur et ce <b>3 mois avant le dépôt à l'organisme subventionnaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les échanges sur le projet favoriseront une meilleure planification des activités et permettront de vérifier la faisabilité.</li> <li>• L'ISQ informe le COS des grandes lignes du projet. Ce dernier émet un 1<sup>er</sup> avis au CD en s'assurant du respect des balises et en identifiant les risques potentiels (voir la page 3).</li> </ul>
b. Obtenir l'aval du CD avant de déposer la demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CD prendra connaissance des grandes lignes du projet pour se positionner sur les risques et intérêts du projet. Une lettre d'appui pourrait être jointe à la demande (approbations du COS et CD requises). Cette dernière ne garantit pas l'acceptation ultérieure du projet spécial par le CD.</li> </ul>
c. Être planifié en collaboration avec l'ISQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les opérations liées au projet peuvent être réalisées par ou en collaboration avec l'ISQ. L'objectif est de favoriser le respect des échéanciers, d'assurer la protection de la confidentialité et la connaissance du déroulement du projet à l'ISQ.</li> <li>• Lorsque le devis du projet le permet, privilégier les projets spéciaux dont la maîtrise d'œuvre est conservée à l'ISQ, afin de limiter le nombre d'intervenants auprès des répondants.</li> </ul>
d. Prévoir une contribution financière suffisante pour couvrir l'ensemble des travaux effectués à l'ISQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ISQ n'a pas de budget prévu pour les activités liées à l'évaluation, la planification, la gestion et la réalisation des projets spéciaux. Les activités effectuées à l'ISQ en lien avec le projet spécial doivent donc être financées par les chercheurs.</li> <li>• Les partenaires de l'ELDEQ n'assument pas les coûts des projets spéciaux.</li> </ul>
e. Prévoir une contribution pour la fidélisation des répondants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fidélisation est essentielle dans une étude longitudinale pour limiter l'attrition.</li> <li>• En plus d'assumer la compensation financière versée aux répondants pour leur participation au projet spécial, d'autres activités de fidélisation (visant par ex. à maintenir l'intérêt des répondants et à encourager leur participation ultérieure) pourraient devoir être réalisées par l'ISQ et assumées financièrement par les chercheurs.</li> </ul>
<b>Soumission du projet à un organisme subventionnaire</b>	
f. Être évalué en entier par un comité de pairs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le protocole et la pertinence scientifique du projet doivent avoir été évalués par un comité de pairs qualifiés en la matière.</li> <li>• L'acceptation d'un projet par un organisme de recherche scientifique reconnu est requise sans toutefois garantir son acceptation par le CD.</li> </ul>
<b>Quand l'organisme subventionnaire accepte d'octroyer des fonds pour le projet</b>	
g. Être soumis au COS pour son examen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le COS étudie chaque projet au cas par cas en fonction du respect de l'ensemble des balises. À partir de ces informations détaillées, il émet un 2<sup>e</sup> avis au CD.</li> <li>• La planification et l'intégration harmonieuses des projets réguliers et spéciaux doivent être anticipées.</li> </ul>
h. Être autorisé par le CD de l'ELDEQ (voir l'annexe A)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CD prend en délibéré la recommandation du COS et autorise ou non la réalisation du projet spécial, sous condition d'avis favorables des comités d'éthiques et d'examen à la confidentialité (s'il y a lieu) et qu'une entente soit conclue entre l'organisme d'attache (université ou institut de recherche) du chercheur principal et l'ISQ.</li> </ul>
i. Être autorisé par le comité d'éthique et de recherche de l'organisme d'attache du ou des chercheur(s) et par le comité d'éthique de l'ISQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les comités d'éthique (et au besoin le comité d'examen à la confidentialité de l'ISQ) devront également émettre un avis favorable au projet avant que l'autorisation finale ne soit accordée.</li> </ul>

Après que le projet ait été réalisé	
j. Entraîner des retombées tangibles pour la communauté scientifique ou la gouverne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chercheurs devront démontrer qu'ils rendront disponible des données utiles pour la communauté scientifique et les partenaires. Les chercheurs pourraient cependant bénéficier d'un embargo d'utilisation des données du projet d'une durée limitée.</li> <li>• Les chercheurs doivent déposer à l'ISQ les publications et communications produites à partir des données du projet.</li> </ul>

Les points suivants seront considérés lors de l'étude du projet par les différents comités, afin de mitiger les risques potentiels :

Risques	Exemples de contextes où le risque s'applique	Mitigation
Collectes trop fréquentes	Plus d'un projet spécial accepté par un organisme subventionnaire et visant à recueillir des renseignements auprès des mêmes répondants lors d'une même période.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les possibilités de combiner les projets spéciaux dans la mesure où le fardeau émotionnel et en terme de durée de questionnaire restent raisonnables.</li> <li>• Évaluer les possibilités d'arrimer le projet spécial à une collecte régulière.</li> </ul>
Lourdeur du protocole de collecte pour le répondant	Un projet spécial demandant un déplacement du répondant ou impliquant des méthodes de cueillettes invasives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements et les cueillettes invasives.</li> <li>• Dans le cas où elles seraient justifiées au plan scientifique, les compensations versées aux répondants devraient être adaptées à la charge demandée aux répondants.</li> </ul>
Lourdeur émotionnelle	Un projet spécial portant sur un sujet sensible pouvant troubler certains répondants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire du contenu positif afin d'atténuer les sujets sensibles.</li> <li>• Offrir un soutien aux répondants qui en auraient besoin ou qui en feraient la demande.</li> <li>• Éviter de solliciter davantage les répondants les plus fragiles de l'échantillon.</li> </ul>
Complexification de la gestion de collecte	Certains modes de collecte particuliers (p. ex. requérant du matériel spécialisé ou un mode de collecte non habituel) pourraient avoir des impacts sur les processus ou la durée de la collecte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier les modes de collecte avec l'ISQ.</li> <li>• Prévoir les fonds suffisants pour assurer la faisabilité du projet.</li> </ul>
Potentiel analytique limité ou pertinence restreinte du sujet pour les partenaires	Un projet spécial portant sur une thématique concernant peu de répondants ou sur un thème peu pertinent pour l'ELDEQ.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les données pour maximiser le potentiel statistique des analyses : idéalement, éviter les situations où seulement un sous-échantillon est sollicité.</li> <li>• S'assurer qu'une enquête longitudinale soit le meilleur outil pour documenter les thèmes abordés dans le projet spécial.</li> <li>• S'assurer que les thèmes de recherche soient en lien avec les intérêts et les priorités des partenaires (voir l'annexe B). Pour la liste des partenaires financiers de la phase 4 de l'ELDEQ, <a href="#">cliquez ici</a>.</li> </ul>



La coordonnatrice de l'ELDEQ, Delphine Provençal, peut être contactée à l'adresse suivante : [delphine.provençal@stat.gouv.qc.ca](mailto:delphine.provençal@stat.gouv.qc.ca)

## Annexe B

### Intérêts et priorités des partenaires de l'ELDEQ pour la phase 4

Les priorités gouvernementales identifiées concernent les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit de thématiques qui suscitent un intérêt pour les partenaires et qui pourraient être documentées dans la phase 4 de l'ELDEQ. Sept grandes thématiques nommées dans plusieurs documents consultés (politiques, plans stratégiques, mémoires, etc.) ont été dégagées, bien que d'autres sujets de recherche puissent être également d'intérêt pour les partenaires:

1. Réussite scolaire et décrochage
2. Adoption de saines habitudes de vie
3. Intimidation et cyberintimidation
4. Intégration au marché de l'emploi
5. Choix scolaires et professionnels
6. Conciliation famille-études-travail
7. Engagement citoyen

Au-delà de ces priorités clairement identifiées, des enjeux plus larges et englobant plusieurs thèmes sont présents dans l'actualité québécoise depuis quelques années et devraient continuer d'attirer l'attention et de toucher particulièrement les 18-25 ans. Par exemple :

- La prévention et la lutte contre la pauvreté en assurant la sécurité économique des 18-25 ans qui amorcent leur vie active et leur vie familiale afin d'éviter qu'ils vivent des épisodes de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette prévention se traduit également par la mise en place de facteurs permettant l'enrichissement des jeunes et leur mobilité sociale.
- Le vieillissement de la population québécoise et la stagnation de la fécondité depuis 2009 mettent de l'avant l'importance de favoriser la concrétisation du désir d'enfant chez les jeunes couples, notamment par le biais de politiques et de programmes de soutien à la famille, de création d'environnements favorables aux familles et d'aide à la conciliation des diverses sphères de la vie.
- La diversité des parcours en emploi et la multitude de choix de formation, conjuguées à l'insécurité économique, peuvent impliquer une mobilité résidentielle importante pour les jeunes adultes. À cela s'ajoutent les préoccupations et les efforts entourant le maintien ou le retour des jeunes en région.
- L'intégration socioprofessionnelle des jeunes grâce à une adéquation entre les formations académique et technique et les exigences professionnelles.
- Le développement et la réalisation du plein potentiel de tous les citoyens, plus particulièrement celui des adultes émergents, afin qu'ils puissent devenir des citoyens responsables, autonomes et accomplis, qui participent pleinement à la société et y trouvent leur place, notamment dans les sphères politique et économique.
- La solidarité intergénérationnelle, tant par le biais du soutien et des transferts bidirectionnels que par le legs d'un environnement sain et d'un développement durable, ainsi que l'étude de la transformation des liens entre les jeunes et leur famille, notamment dans leur fréquence et leur nature.
- L'intensification de la culture entrepreneuriale en favorisant la réussite des jeunes entrepreneurs et en les initiant aux réalités mondiales dans ce domaine.